

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 03/10/2013

Présents :

Collège A :

Présents : Xavier Hascher, Pierre Litzler, Pierre Michel (procuration à G. Roesz), Daniel Payot, Germain Roesz.

Collège B :

Présents : Janig Begoc (procuration à K. Gattinger), Christophe Damour (procuration à P. Litzler), Katrin Gattinger, Carola Hertel, Mathieu Schneider,

Collège du personnel IATOSS :

Présentes : Ishrat Ahmad (procuration à M. Froeliger), Maud Froeliger, Valérie Lobstein.

Collège des usagers étudiants :

Présents : Pierre Aarnink.

Collège des personnalités extérieures :

Présents : Didier Coirint, Chrystele Guillembert, Julie Picard, Nathalie Rolling (procuration à D. Payot), Glenn Handley (procuration à C. Guillembert)

Membres invités :

Présents :

Nathalie Grout, Amandine Geiger- Gulberti, Geneviève Jolly, Michel Demange, Sophie Marest, Denis Steinmetz.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27/06/13
- Contingentement
- Adoption de 2 nouveaux diplômes d'université (DU)
- Information : dotation allouée à la faculté des arts

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de faculté du 27 juin 2013

Le directeur de la faculté des Arts commence ce conseil en annonçant qu'un point supplémentaire doit être ajouté en dernière minute à l'ordre du jour communiqué précédemment. Avant toute chose, Pierre Aarnink signale qu'il n'apparaît pas dans le compte-rendu du conseil du 27 juin alors qu'il est arrivé à 11h ce jour-là. La modification demandée sera apportée à ce dernier.

Arrivée à 11h20 de M. Schneider, C. Hertel et X. Hascher.

Pierre Litzler soumet ensuite au vote des conseillers l'approbation du procès-verbal du Conseil de la faculté des Arts du 27 juin dernier. Il est adopté à la majorité. Il rappelle également les résultats du vote électronique (adoption à l'unanimité) concernant la modification des modalités d'examen du département musique qui avait eu lieu le 5 septembre 2013.

2. Contingentement

La question du contingentement se pose à nouveau pour la rentrée 2014/15. Il faut donc remonter un dossier qui sera adressé au rectorat.

Cette année la L1 design compte déjà beaucoup plus d'étudiants que prévu. Cette situation est due à l'estimation difficile des redoublants et au fait que certains candidats parviennent malgré tout à passer à travers les mailles du filet. Pour le cinéma, les chiffres ne sont pas justes pour le moment car toutes les inscriptions administratives n'ont pas encore été effectuées.

K. Gattinger déplore la baisse des effectifs en arts plastiques depuis la mise en œuvre du contingentement. Ainsi en 2007 on comptait par exemple 180 étudiants dans cette filière en L3, alors qu'à l'heure actuelle ils sont environ une trentaine. Toutes les options ne peuvent donc plus être proposées comme auparavant.

V. Lobstein, affirme que les étudiants de L1 qui ne peuvent pas s'inscrire en design, choisissent les arts plastiques et demandent ensuite une réorientation en L2 design l'année suivante. G. Roesz, souhaiterait pour sa part que les lorrains et luxembourgeois soient également comptés parmi les étudiants prioritaires. Il voudrait également que l'effectif soit augmenté d'une trentaine d'étudiants. Pour P. Litzler, ce n'est pas le contingentement qui dissuade les étudiants mais plutôt les motivations pour les enseignements proposés. La politique restrictive appliquée par l'Université à notre faculté devrait être appliquée à toutes les composantes pour G. Roesz, qui rappelle que dans d'autres composantes certains masters sont ouverts et maintenus avec 5 étudiants. G. Roesz souhaite que le design soit contingenté à 170 et les arts plastiques à 100.

C. Hertel propose de limiter la L1 musiques actuelles à 25 étudiants.

Deux propositions de contingentement sont donc formulées aux conseillers :

Proposition N°1	Proposition N°2
Design : 180 étudiants	Design : 170 étudiants
Arts plastiques : 90 étudiants	Arts plastiques : 100 étudiants
Musiques actuelles : 25 étudiants	Musiques actuelles : 25 étudiants
Cinéma : 180 étudiants	Cinéma : 180 étudiants

C'est finalement la proposition N° 1 qui est adoptée à la majorité par les conseillers.

3. Nouveaux diplômés

Deux nouveaux D.U. vont être créés au sein de la faculté des arts. L'un intitulé « Coordonnateur de projets design » porté par P. Litzler et H. Besson, et l'autre, le D.U. « Aménagement des espaces intérieurs », porté par D. Steinmetz. Ces deux diplômés sont soutenus par la formation continue ainsi

que par le groupe Le Moniteur, qui après avoir vu les catalogues des workshops organisés par Denis Steinmetz, lui ont demandé d'assurer le cadre scientifique de la formation, tandis qu'eux assureront la partie logistique et marketing.

Pour D. Steinmetz, cette création relève de nombreuses demandes d'architectes concernant des travaux sur l'aménagement.

Pour que la formation puisse ouvrir il faut compter au moins 8 participants. A partir de 8 inscrits, la faculté recevra 4000€.

Départ à 12h10 de K. Gattinger qui donne procuration à M. Schneider.

Concernant le D.U. « coordonnateur de projets design », il manquait un lien entre le design, les services commerciaux et marketing. Il faut donc une personne ressource pour coordonner les projets. « Le design n'est pas qu'une pratique ou une technique » H. Bresson.

Cette formation fait appel à la formation continue et s'adresse ainsi à des professionnels déjà en poste dans le design ou à des salariés d'entreprise à qui il manque cette sensibilité. Aujourd'hui il y a un réel besoin de la part des entreprises, le bassin d'emploi et de recrutement concernerait tout le Rhin supérieur voire même les Vosges. Les étudiants seront recrutés avec un contrat de professionnalisation et auront 420 heures de cours (design, marketing, gestion...). Comme la faculté des arts connaît certains problèmes de locaux, c'est le lycée Ort, partenaire de ce projet, qui s'occupera des salles, tandis que le service scolarité de la faculté se verra confier la modélisation et la saisie des notes. Le bilinguisme ne pouvant être qu'encouragé dans notre région, les candidats allemands seront les bienvenus. Les frais de participation pour cette formation s'élèveront à 5900€. A partir de 11 inscriptions, la faculté recevra 3000€. Il s'agit là d'un premier outil de recrutement pour les entreprises qui paieront les étudiants au SMIC.

Départ de C. Hertel à 12h20. Procuration à X. Hascher

Le D.U. « coordonnateur de projets design » est soumis au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

4. Tarifs

Le prix de vente des cahiers Design N2 et N3 est maintenant abordé. Il s'agit de deux éditions réalisées dans le cadre du programme Interreg. Le prix est fixé à 15€. Les tarifs sont remis aux conseillers et ainsi adoptés à l'unanimité : 15,00 € tarif normal, 10,50€ tarif étudiant et 7,50€ tarif auteur et diffuseur

Départ de J. Picard à 12h30.

S. Marest, présente à son tour à l'assemblée les tarifs qu'elle souhaite faire adopter pour les séances de gamelan proposées par le CFMI qui se voit de plus en plus sollicité pour ce type d'interventions. La directrice et son équipe, souhaitent proposer des séances aux écoles de musiques mais également aux entreprises qui auraient envie de travailler sur la cohésion d'équipe par exemple, ou dans le cadre de réunion. Ce serait une bonne façon de faire connaître le métier, le lieu, la culture. Il est à noter que cette proposition relève de la prestation de service et non de la formation. Les différents tarifs sont alors adoptés à l'unanimité.



TARIFS DES ACTIONS GAMELAN

Structures	Format	Organisation	Participants	Tarifs
Ecoles				
	Séance découverte	1 séance de 2 heures	Maximum 15 personnes	150 €
	Matinée Gamelan	Pour une matinée	2 séances classe par 1/2 groupes	225 €
		à partir de la 3ème matinée	2 séances classe par 1/2 groupes	200 €
	Séance périscolaire	1 séance d' 1 heure 30	Maximum 13 personnes	110 €
Ecoles de musique, collectivités et associations				
	Séance découverte	1 séance de 2 heures 30	De 7 à 13 personnes	175 €
	Journée	2 séances de 3 heures	De 7 à 13 personnes	350 €
	Séance hebdomadaire / minimum 6 semaines	1 séance d'1 heure 30	De 7 à 13 personnes	90 € / séance
Particuliers				
	Séance découverte	1 séance de 2 heures 30	De 8 à 13 personnes	20 € / personne
	Ateliers événements spéciaux	Selon le projet, minimum de 3 heures	Groupe constitué de 7 à 15 personnes	à partir de 225 €
Entreprises				
	Séance découverte	1 séance de 2 heures	De 7 à 15 personnes	Offerte pour un reversement de la taxe professionnelle d'un minimum de 800€
	Atelier	1 séance de 3 heures	De 7 à 15 personnes	750 €
	Journée d'immersion	2 séances de 3 heures	De 7 à 15 personnes	1 500 €

5. Point d'information

N. Grout fait un point rapide sur la demande de dotation horaire. La faculté des arts a besoin pour fonctionner de 25.500 heures (CFMI inclus). 12.500 sont assurées par des titulaires. Le reste étant dispensé par des vacataires ou comptant comme heures complémentaires. Or, pour le moment, les services centraux proposent une dotation de 11.500 heures (CFMI inclus). Face à ce constat, P. Litzler informe le conseil qu'il a envoyé un mail au comité de pilotage en insistant sur la nécessité de disposer de 24.000 heures pour les trois départements, auxquelles s'ajoutent les 384 heures assurées par Madame Haser et qui ne doivent en aucun cas impacter la charge d'enseignement de la faculté des arts. Il espère que le comité de pilotage entendra les difficultés et prendra bien en compte les efforts qui ont été faits.

G. Roesz, responsable de l'équipe d'accueil, rapporte que lors de son entretien avec la nouvelle vice-présidente recherche, il a été très surpris de découvrir qu'elle ne savait pas du tout ce qui était fait au sein de la faculté des arts. Il ne cesse de réclamer depuis des années un secrétariat réservé à cette équipe ainsi que des locaux identifiés. Pour l'instant son budget a baissé de 6000€ et il a appris qu'il n'obtiendrait pas de secrétariat. Une réunion sera prochainement organisée pour les membres de l'équipe de recherche.

La séance est levée à 13h.

Le directeur de la faculté des Arts

Pierre Litzler

